

Tabou : 2005, Forum du Centre genevois d'anthropologie

Titre : Police et discriminations raciales

Auteur : Sous-brigadier Yves Patrick Delachaux, Police genevoise, auteur de *Flic de Quartier* (2003, Genève : ZOE) et *Œuvrer pour la formation des policiers* (2005, Genève : Université, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation)

« Toujours ce vacarme. Les deux ivrognes gueulent inlassablement contre ton collègue. Tu traverses l'avant-poste et franchis la porte battante. Regard complice avec ton frère d'armes. Il n'en peut plus de ces deux énergumènes, attend impatiemment la relève. Tu passes devant les cellules aux portes grises, métalliques. Toutes occupées. Occupées par des Tamaro, Moulfi, Sebti, Kadem, Dyrnishi, Khatib, Sanchez, Nunes, Stankovic, Djordjevic, Ifili, Ruiz, Louani, Camara, Massamba, Udeh, Sow, Kaloga, Muharemovic, Smajlovic... des noms qui te paraissent bien étranges. Étrangers. Il te semble parfois que l'autre est avant tout un étranger. Qu'il soit de chez toi, qu'il soit de ton clan ou de ta patrie, il reste très étrange. « Je m'en veux de toujours le juger », dis-tu parfois devant une bière blonde et des collègues qui te regardent, dubitatifs. « Juger et condamner ! » ajoutes-tu, avant de porter ton verre à la bouche, et d'un seul trait, sentir le liquide. Froid. Tu regardes ces noms inscrit à la va-vite sur les portes métalliques et te dis que bien souvent l'étranger fait peur. Et que le flic de quartier a vite fait de franchir le miroir. Tu as fréquemment identifié le type à l'intérieur de la cellule comme un voleur, un cambrioleur, un pickpocket, ou encore un proxénète, un malfaiteur, un fraudeur ou un escroc ; mais aussi un ivrogne, une canaille, un arnaqueur. C'est aussi parfois une personne sans pièce d'identité, sans « pedigree ». Pour l'administration : un type sans vie, sans existence. Dans ces cas-là, tu dis qu'il est pour soi et ses proches, mais qu'il disparaît aux yeux des hommes. Il encombre. Prend de la place et fait naître la peur. Tu ajoutes que les citoyens honnêtes sont immatriculés, numérotés et ainsi identifiés. Et il y a ce sans-papier qui ne l'est pas... qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, il encombre. Sans-pays. C'est une clientèle que tu connais bien. Ce sont des hommes, ce sont des femmes et ce sont des enfants qui souffrent. Des personnes qui, de nos jours, se dissimulent dans une église et demandent asile à Dieu. Et dans le quartier, les sans-papiers, transpercés par le froid, tenaillés par la faim, à la recherche d'un gîte et d'un couvert, brisent une vitrine et attendent. Attendent leur arrestation. Ils ont soif. Ils ont faim. Aujourd'hui il pleut. (63) Tu cogites. Grave. Penses au travail de flic de quartier. À tes débuts. Quelques semaines dans la rue, et tu as porté un regard empreint de préjugés. Tu as contrôlé ce type, étranger, contrôlé cette fille, camée, cet automobiliste, bourré. Tu étais si certain que celle-ci était immigrante illégale ou que celui-ci était une crevure. Ben voyons... la vie est si simple ! Chemin tout tracé pour le délit de faciès. Délit mortel. Tu cogites. C'est la mort de l'autre en soi, mort de soi en l'autre... Requiem des innocents ! Flic de quartier, il t'est soi-disant interdit de contrôler un type en raison de sa gueule. Pourtant, tu travailles en observant les visages et les comportements, les indices, les regards fuyants et les hochements de tête, parfois la couleur de peau. Tu cogites. Te dis que les démocraties y gagneraient en valeur et en morale, en permettant aux flics de quartier d'exprimer leurs failles : doutes, peines, douleurs, angoisses... parfois violence. Tu cogites. Ne pas permettre la libre circulation de la parole, rappeler à l'ordre, museler, favorise la naissance des ombres. Bien au contraire, et en dépit des hiérarchies qui craignent la transparence, tu te dis qu'il faille enfin accueillir le verbe... des flics de quartier. (271) » (Delachaux, P., 2003, *Flic de Quartier*, Genève : ZOE)

Ce témoignage policier peut illustrer la problématique d'une relation des forces de l'ordre auprès d'une population migrante, mettant en exergue les difficultés d'une profession dont les tâches requièrent l'intervention, parfois urgente, et dans la plupart des cas lors de conflits, violences, abus, détresses, etc., d'hommes et de femmes, agent-e-s du service public, remi-e-s dans ce type d'actions et d'activités policières, à leur seule discrétion et professionnalisme.. les « gardiens de la paix ».

Police et discriminations raciales, titre suggéré pour cette réflexion proposée par le *Forum du Centre genevois d'anthropologie*, a pris naissance par un questionnement de la hiérarchie de la police genevoise, pour formuler différemment le mot « race », sous-entendu dans le jargon policier « *interpellation d'un homme de race... ; contrôle d'une bande de jeunes de race... ; appel de détresse d'une femme de race...* » etc,.

Examen immédiatement entrepris afin d'imaginer une nouvelle terminologie plus respectueuse, et en accord à la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, conclue à New York le 21 décembre 1965, approuvée par l'Assemblée fédérale le 9 mars 1993, entrée en vigueur pour la Suisse le 29 décembre 1994 (L'article 261 bis interdit la discrimination et l'atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe de personne en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse.) Notons que dans un arrêt, en relation à l'article 261 bis CP (discrimination), encore récent du Tribunal fédéral (ATF 124 (1998) IV 124, 2^{ème} considérant), le TF s'exprime ainsi : *Les noirs, en raison de la couleur de leur peau, constituent une race.* Quant à l'utilisation de formulations telles que groupe racial, origine raciale, diversité raciale, société multiraciale, etc., il est intéressant de relever que l'Union européenne (UE) s'est opposée, à la Conférence mondiale de Durban en 2001, à l'utilisation de ces terminologies, considérant ces concepts comme sujet à de mauvaises interprétations, en tous les cas égaux à celui de race.


Ainsi après examen il a été proposé d'abolir l'emploi du mot « race » au bénéfice de celle de « type » ou « typé », semblant présenter des possibilités plus étendues, et moins discriminatoires, lors d'appels, contrôles ou interpellations, les policier-ère-s étant dès lors en mesure d'argumenter de façon neutre, des situations

d'urgence telles que « à la recherche d'un individu typé européen (méditerranéen, etc.)... ; après appel et signalement de la centrale d'alarme nous avons contrôlé des jeunes typés rastas dans le secteur... ; une femme typée latino-américaine s'est... ».

Mais substituer un mot par un autre est-ce suffisant pour combattre toute forme de discriminations ?

Bien évidemment cet « échange » sémantique n'est nullement suffisant, d'autant moins si aucune explication objective ne l'accompagne, ni aucune formation, et ceci auprès des policier-ère-s parfois en état de *dépaysement culturel* (self-schocking), processus discuté par Magalit Cohen-Emerique, qui relève les différentes stratégies de défenses des professionnels en situations de *menaces identitaires*, celles-ci déclenchées par la confrontation à d'autres systèmes de valeurs, communications, codes culturels, etc.

Donc nous touchons ici le cœur du problème policier.

En effet, les confrontations quotidiennes des agent-e-s avec des groupes qui présentent des risques potentiels, provenant dans la majorité statistique policière de groupes formés par des populations en difficulté d'intégration ( Il n'y a pas lieu dans ce texte de discuter des raisons socioéconomiques et sociopolitiques, parfois productrices de délinquances, mais il est bien entendu que ces concepts doivent être discutés dans les détails pour comprendre les écarts entre les délinquances effectuées par les nationaux et ceux des non-nationaux) entraînent les policiers à porter des regards emprunts de soupçons négatifs, cependant objectifs pour leur réalité professionnelle, à l'encontre de certains groupes. Avant de continuer comprenons que la réalité du policier se trouve être le rapport qu'il entretient aux situations de conflits, qu'il lui faut résoudre parfois en faisant usage de son pouvoir coercitif.

Alimentons encore ces réflexions de classifications (typifications discriminatoires), en rapportant la naissance de l'anthropométrie [Littéralement : la mesure de l'homme] en 1879 par Alphonse Bertillon, (1853-1914), entré comme commis de bureau auxiliaire à la Préfecture de police de Paris, et qui a créé en 1879 un système d'identification des criminels par leurs mensurations, et voyons aujourd'hui les exigences biogénétiques étasuniens afin d'identifier les personnes et contrôler l'immigration, suite aux attentats du 11 septembre 2001. Constatons historiquement que de toute évidence l'anthropologie fut inspiratrice

de méthodes policières, ceci en cette fin du XIXe siècle, début du XXe, inspirée très certainement de l'expansion des écoles d'anthropologie culturelle américaine et sociale britannique (d'un Bronislaw Malinowski ou d'un Franz Boas) ; faisant écho de toute évidence aux besoins d'une « classifications » des personnes et des genres, et plus tard d'observations préventives sur le type de personnes sujettes à commettre ou non des délits, réflexions flirtant avec le développement de la psychiatrie, sociologie, aujourd'hui celles des biotechnologies ; mais essentiellement flirtant avec le véritable danger d'un glissement vers un Etat autoritaire, totalitaire, comme le fut l'idéologie nazie, niant les droits humains au profit d'un « ordre » *bureaucra-étatique*

Maintenant mettons en relief les sources discriminatoires, en relevant que *l'emploi*, le *logement* et la *formation* devancent les plaintes effectuées contre la police pour des comportements à caractères discriminatoires. Et relevons, pour celles (plaintes) effectuées à l'encontre des policiers, qu'il apparaît que les situations de *contrôles d'identité* sont les situations les plus exposées, s'en suivent : les *durées et les contraintes des gardes à vue*, les *mauvais traitements*, les *insultes*, les *refus d'enregistrer les plaintes* ; et dans ces situations il est reproché à la police d'appliquer strictement le règlement, mais seulement certains segments de la population.

En filigrane à ces réflexions apparaissent deux concepts qu'il nous faut relever, soit, le pouvoir *discrétionnaire* et le pouvoir *coercitif* qui tous deux caractérisent le métier policier ; deux concepts qu'il faut nécessairement prendre en compte dans les politiques de formation en sciences humaines et/ou sociales de la police, mais encore dans le pilotage déontologique institutionnel, et mettre en relations directes avec les questionnements « discriminatoires ».

C'est pourquoi, et particulièrement dans les structures étatiques, l'attention portée sur l'utilisation d'un mot plutôt qu'un autre, révèle de stratégies éthiques qu'il y a lieu de défendre.

D'ailleurs n'est-ce pas l'utilisation abusive de certains propos et de certaines images (symboles) qui révèlent les tendances idéologistes de groupes politiques ? Que doit-on penser d'un mouvement politique, soit dit en passant aujourd'hui le plus grand groupe politique suisse, quand il défend une campagne de presse xénophobe,

avant d'être en mesure d'appliquer ces principes ? N'est-il pas temps d'évoquer la philosophe américaine Hannah Arendt (1906 - 1975) qui nous fait remarquer dans son étude du totalitarisme, en 1951, que la préparation historique et politiquement intelligible précède la fabrication de cadavres ?

C'est pourquoi encore, la police doit aujourd'hui surveiller, certes, le comportement de ses agents, mais surveiller les abus verbaux, lourds de sens, qui peuvent cacher un certain nombre de déviances, défenses identitaires ou dénis des principes même des Droits de l'homme.

L'article annexé (1) à ce document illustre un dérapage verbal qui a été une expérience unique en matière de formation, tant pour les policiers genevois, que pour la communauté africaine genevoise, ici blessée dans sa dignité. En effet, l'énervement produit par la routine à devoir travailler dans un contexte relativement tendu entre des *dealers* d'origine de l'Afrique de l'Ouest et les patrouilleurs du secteur de la gare de Cornavin à Genève, à mener l'un des policiers à traiter de « sale nègre » un journaliste africain. Si nous adhérons à la logique que les terminologies employées sont sans conséquence, qu'en est-il alors des blessures ressenties ce jour-là par Gorgui Ndoye, l'homme qui a été insulté ? Et qu'en est-il alors des frustrations accumulées par le policier pour n'avoir plus été en mesure de contenir ses propos ? Ne sommes-nous pas ici au cœur des problèmes de non-reconnaissance, et des blessures vécues par une population aujourd'hui stigmatisée dans l'acte criminel de la vente de stupéfiant, et des frustrations d'un agent du service public qui interpelle chaque jour les mêmes types de personnes sans voir des résultats probants de son travail ? D'ailleurs « l'affaire » Ndoye s'est résolue dans et par le verbe, une médiation ayant été effectuée entre les parties.

Maurice Chalom, chercheur associé au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal et ancien conseiller senior en relations avec la communauté au service de police de la ville de Montréal, présente l'idée que se développe chez les policiers un sentiment d'impunité, où ils se perçoivent simultanément à part, au-dessus du reste de la société, ce qui amène parfois des gestes ou des comportements dérogatoires. Le policier ne reconnaît petit à petit comme seul légitime mandant, que la majorité dont il est issu et qu'il oppose ainsi aux groupes minoritaires.

C'est dans ces perspectives que la police doit aujourd'hui réformer les approches de formations dispensées à son personnel, mais encore réformer les outils de résolutions de conflits qu'elle doit être en mesure de développer dans une société en voie de complexification, sachant que globalement chaque année ce sont plus de 500'000 personnes qui arrivent en Europe. D'ailleurs à ce sujet Hélène l'Heuillet avance que plus les frontières s'estompent et que plus la question centrale de la police devient celle de la distance et de la proximité, et qu'ainsi la police semble perdre son articulation avec le territoire pour ne plus que s'occuper des populations, développant alors de nouveaux policiers dont la fonction est d'être des agents de liaison.

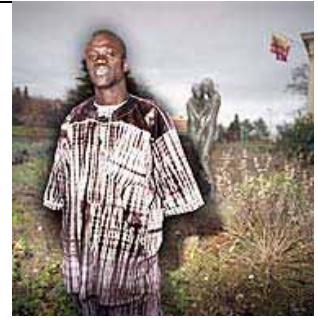
Ainsi le policier un agent (acteur) de socialisation ? Certes, le policier doit être en mesure aujourd'hui de recevoir de véritables mandats de sécurité, en correspondance avec des politiques partenariales clairement définies en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants sociaux.

Pour conclure, l'utilisation, ou non, de tels ou tels mots, expressions ou terminologies, n'est en soi peut-être pas l'aboutissement d'un combat contre les différentes formes de discriminations, toutefois emprunte la voie de plus de tolérance envers l'autre, cet étranger à nous-même selon Kristeva.

BIBLIOGRAPHIE :

- ARENDT, H. (1951). *The Origins of Totalitarianism*. New York : Harcourt.
- BODY-GENDROT, S & WIHTOL DE WENDEN, C. (2003) *Police et discriminations raciales, le tabou français*. Paris : Atelier.
- COHEN-EMERIQUE, M. (2002). Menace à l'identité personnelle chez les professionnels en situation interculturelle. In H. Malewska-Peyre, F. Tanon & C. Sabatier. (pp.190-253) *Identité, Altérité et Acculturation*. Paris : Harmattan.
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- DELACHAUX, P. (2003) *Flic de Quartier*. Genève : Zoé
- KRISTEVA, J. (1998) *Etrangers à nous-mêmes*. Paris : Fayard.
- L'HEUILLET, H. (2001). *Basse politique haute police : une approche historique et philosophique de la police*. Paris : Fayard.

Ndoye, arrêté et battu à tort par la police, a trouvé le moyen d'obtenir réparation à l'africaine



Tribune de Genève, 01/12/2003 par Serge Bimpage

Chacun de ses mots, prononcé avec colère, est contredit par son regard de velours. Par la douceur de sa voix aussi. Elle semble vouloir les retenir, les empêcher de sortir. Car, mieux que quiconque, il s'agit comme les mots peuvent faire mal et parfois tuer. Quand les policiers l'ont interpellé, l'un d'eux lui a crié par trois fois : Sale nègre! Rentre chez toi !

L'humiliation d'être arrêté en pleine rue, au vu et au su de tout un chacun, c'est terrible. Et les coups qui pleuvent sans que vous sachiez pourquoi, c'est insoutenable. Or, les mots, certains mots prononcés à certain moment, à certain endroit comme Genève, dans un certain pays comme la Suisse, c'est bien pire encore. Comme d'autres dans son cas, Ndoye Gorgui El Hadji aurait pu se taire. Par peur, honte ou culpabilité. Sans doute, le fait qu'il soit journaliste, correspondant permanent de la presse sénégalaise l'a encouragé. Sa grandeur d'âme, surtout, l'a conduit à parler afin que présomption de culpabilité des Noirs laisse la place à la présomption d'innocence. Alors, voilà. L'an dernier, par une matinée d'automne, Ndoye cherche le bus F à la gare Cornavin. Il hésite: l'arrêt a été déplacé en face de la gare à cause des travaux des TPG. Monsieur, vos papiers! clame l'un des deux policiers qui a surgi à ses côtés. Etonné, Ndoye s'exécute en se demandant "pourquoi moi et pas les autres?". En guise de réponse, ils lui intimement l'ordre de vider son sac. Sur le trottoir, il étale donc les trois exemplaires de son mémoire de 3e cycle sur "L'élite sénégalaise et la question algérienne de 1954 à 1962". Une prose qui n'émeut en rien les agents. Tout en menaçant de lui passer les menottes, ils le poussent dans leur voiture et le conduisent au poste des Pâquis. Fouille en règle. Carte de presse du Département fédéral, carte d'accréditation à l'ONU. Ndoye explique qu'il a obtenu cette dernière à l'occasion de l'adhésion de la Suisse à l'ONU: il était le seul correspondant étranger à avoir fait le déplacement à New York pour assister à ce grand événement "qui signifiait, au-delà de son intérêt historique et journalistique, une manière de rendre hommage à la Suisse qui a soutenu avec désintéressement le Sénégal lors de la Coupe du monde de football..."

Confusion des policiers. Explication sommaire, avant de relâcher le malheureux : Nous vous avons vu tourner pendant cinq minutes. Nous constatons que vous êtes éduqué, mais comprenez que nous avons beaucoup de problèmes avec les dealers autour de la gare."

Ndoye comprend. C'est donc avec humour et dans un texte non dénué de profondeur qu'il racontera sa péripétie dans les colonnes de ce journal (nos éditions du 30 novembre 2002): "Ce n'est pas "montrer patte blanche" malgré mes pieds noirs qui fut dérangent mais l'incongruité de se voir interpellé parce qu'on est Noir qui fut froissante. Imaginez une personne qui ne fume pas, qui ne boit pas et en plein jeûne du ramadan (ndlr: il est wolof et musulman pratiquant) qui se fait fouiller pour de la drogue au cœur de milliers d'autres individus "censés être clean" parce que Blancs..."

Je n'en serais pas à rédiger ces lignes si, quelques mois plus tard, Ndoye Gorgui El Hadji ne s'était pas vu humilier une seconde fois. Les faits remontent au 6 juin dernier. Revenu de l'aéroport où il avait pris des photos de George W. Bush, le journaliste se rend au magasin de la zone shopping de Cornavin. Le tirage n'est pas bon. Il demande à la vendeuse de retirer une épreuve. Elle refuse. Il lui demande d'appeler le gérant. Elle se rend à l'arrière et, au lieu de prévenir le gérant, téléphone à la police, l'avisant de la présence d'un Noir qui ne veut soi-disant pas payer la facture.

Quelques minutes plus tard quatre policiers, deux en uniforme et deux en civil, débarquent sur les lieux. L'un d'eux lui maintient les mains dans le dos tandis que l'autre se met à le frapper en le traitant de sale nègre. "J'avais mal. J'avais envie de pleurer. Curieusement, tout en soutenant le regard de celui qui me frappait, je souriais. Comme un film, je revoyais cet élève de mon père qui enseignait le Coran me dire, tandis que je m'apprêtais à quitter le Sénégal: Vas-y Gorgui, si tu veux comprendre le Coran, va en Suisse. C'est un pays où la personne humaine est respectée. Un pays propre. Tu verras des journaux dans les kiosques en pleine rue, chacun dépose des pièces pour en acheter. Ils ne sont pas musulmans, mais ils en ont le caractère noble décrit par le saint livre."

Ndoye aimerait dire au policier qui le frappe que ce qu'il fait n'est pas suisse. "Mon sourire l'agaçait. Il pensait sûrement que je le narguais. Ce n'est qu'une fois que nous nous sommes retrouvés quelques jours plus tard dans le bureau du chef de la police qu'il a appris le sens de mon regard et moi celui de son acharnement."

Car une fois libéré, son identité, la propriété de son portable et ses qualités dûment contrôlées - ainsi qu'averti qu'il était désormais interdit de séjour aux environs de la gare - Ndoye téléphone à un journaliste de la Tribune. "Ce journal a accompli un grand travail de rapprochement des diverses communautés genevoises." Comment riposter? Ecrire un nouvel article? Prendre un avocat et déposer plainte contre la police? Pas du tout! Ndoye Gorgui El Hadji et son confrère élaborent la plus belle des stratégies: régler cette affaire d'homme à homme, à l'africaine!

Soutenu par son confrère, il obtient un rendez-vous avec le chef de la police par intérim Christian Cudré-Mauroux. Ce dernier joue courtoisement le jeu. Il fait remonter le rapport de police. On y lit que le policier reconnaît les faits. Il propose à ses policiers d'affronter Ndoye. Un seul, celui-là même qui l'avait frappé accepte. On ne dira pas que les deux hommes sont tombés dans les bras l'un de l'autre. Mais quand le coupable représentant de l'ordre avouera à sa victime: "J'étais terriblement nerveux à cause du G8. Autour de la gare, la scène des dealers est difficile à contrôler", Ndoye sentira un poids se lever, un vrai sentiment de réparation s'imposer.

Christian Cudré-Mauroux, actuellement commandant de la gendarmerie, se souvient non sans émotion de cette rencontre qui constitue un exemple à imiter et à cultiver de médiation: "Aujourd'hui, les gens sont trop procéduriers. Cela déshumanise les rapports entre les individus. Surtout, l'affrontement débouche sur un gagnant et un perdant, sans jamais être sûr de qui gagnera et qui perdra, processus qui ne permet en aucun cas la réparation."

Ndoye Gorgui El Hadji marque une pause. Il regarde par la fenêtre, ses yeux plongés dans la nuit. Avant de partir, il dit encore: "Je fais confiance à la Suisse. Il ne faut pas qu'elle tombe dans le piège raciste des pays qui l'entourent. Les Africains admirent la Suisse parce que vous ne nous avez pas vendus et que vous ne nous avez pas colonisés. J'ai voulu parler pour leur dire que nous avons aussi mal qu'eux de constater les méfaits des dealers africains aux environs de la gare. Et pour avertir mes frères que le mauvais comportement des Africains peut avoir des répercussions terribles dans le pays qui les accueille."